

LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Fructidor, an VIII.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre écrite de Hambourg, le 13 août (25 thermidor).

On n'a, comme on sait, aucune notion certaine de ce qui se passe en Russie, à cause de la surveillance rigoureuse que l'on exerce sur les lettres pour l'étranger, & de la défense de sortir des états russes sans permission expresse : cependant on prétend savoir, par le moyen de quelques agens diplomatiques, que Paul I^{er}. a reçu du premier consul de France des ouvertures pleines de sagesse & de modération, mais qui d'abord n'ont pas produit tout l'effet qu'on auroit pu en attendre. Mais bientôt après les exploits des armées françaises, l'administration ferme & généreuse du premier consul, les changemens inattendus que son génie a produit dans la fortune publique de la France en si peu de tems, ont achevé de convertir en sentimens d'estime pour le nouveau gouvernement de France, la haine qu'on lui avoit autrefois inspirée contre l'ancien ; & il paroît que ces sentimens n'ont pas moins contribué que la conduite des cours de Vienne & de Londres, à éloigner pour jamais ce monarque de la coalition.

Touté l'Europe a pu se convaincre, par la conduite de Paul I^{er}., que la base de son caractère est la *loyauté* ; il pousse si loin cette vertu, qu'elle lui fait quelquefois oublier les règles de la politique, & mépriser les conseils de ses ministres lorsqu'ils contrarient ses sentimens. Ce prince, qui a donné la plus grande latitude possible au principe du gouvernement monarchique, au point qu'il est persuadé que toutes les paroles qui sortent de la bouche d'un autocrate de Russie, sont des ukases, est en même tems un homme essentiellement juste & bon, qui suit dans sa conduite politique les mouvemens de son cœur avec une bonne foi, rare parmi les souverains. C'est d'après ce caractère qu'on l'a vu suivre aveuglément les impulsions de la cour de Mittau & des ministres anglais, tant qu'il a cru que l'objet de la guerre étoit de rétablir Louis XVIII sur le trône de France, le pape & le roi de Sardaigne, l'empereur & le duc de Toscane, le roi de Naples & le duc de Modene, les républiques de Venise & de Gênes, l'Empire germanique & l'ordre de Malte, chacun dans son état de possession avant la guerre ; mais dès qu'il a pu se convaincre que ce n'étoit que *pro forma* que ses alliés tenoient le même langage que lui, & que le véritable dessein de l'Angleterre & de l'Autriche étoit effectivement de dépouiller, non-seulement la France, mais leurs propres alliés ; dès qu'il a vu le roi de Sardaigne, que Suwarow avoit rappelé pour reprendre possession du Piémont, être en quelque sorte détenu prisonnier à Florence ; lorsqu'il a vu l'Angleterre contrarier secrètement la prise de Malte, pour l'empêcher, en qualité de grand-maître, d'en prendre possession ; en un mot, lorsqu'il a vu les Anglais s'enrichir dans toutes les mers & dans toutes les parties du globe, des dépouilles

de leurs amis & de leurs ennemis, & menacer l'Europe d'un joug d'autant plus dur & plus honteux, que la dérision se mêloit en quelque sorte à la cupidité, Paul I^{er}., ennemi de la fourberie par caractère, & des révolutions par principe, a compris qu'il étoit plus dangereux pour lui de s'abandonner à des alliés perfides, que de se rapprocher du foyer des révolutions, du moment où un homme tel que Bonaparte promettoit d'en éteindre le funeste incendie.

De Manheim, le 18 août (30 thermidor).

Hier, un détachement de la garnison française s'est porté au château électoral, où sont les chancelleries, les archives, le trésor, la bibliothèque, le cabinet d'histoire naturelle, la galerie de tableaux, &c. &c. On crut d'abord que les français vouloient s'emparer du trésor, quoiqu'ils sachent bien que toutes les caisses sont vides depuis long-tems : mais on a su depuis, que l'ordre portoit seulement de mettre une garde aux archives, pour en retirer tous les papiers concernant les états de l'électeur sur la rive gauche du Rhin ; papiers qui avoient été déjà réclamés au mois de décembre dernier, en vertu d'un arrêté des consuls, mais qu'on n'avoit pas eu le tems d'enlever, parce que les français furent obligés d'évacuer subitement la ville, par le refus que fit l'archiduc de ratifier l'armistice conclu entre le général Lecourbe & le général Starray. La demande itérative de ces papiers, donne lieu de présumer que le sort de la rive gauche du Rhin n'est plus problématique.

ANGLETERRE.

De Londres, le 12 août (24 thermidor).

Un fermier, résidant près de Bishop's-Clyst, ayant demandé, la semaine dernière, au marché de Dévon, vingt-quatre schelings d'un boisseau de bled, le peuple lui lia une corde autour du corps, & le promena ainsi dans les rues, en le tirant violemment. S'étant arrêté pour le laisser respirer, il lui cria : « Monsieur le fermier, combien le boisseau à présent ? — Une guinée (21 schelings). Une seconde pause ayant eu lieu, on lui cria de nouveau : Monsieur le fermier, à présent, combien le boisseau ? — 18 schelings. A la troisième pause, même question, & le fermier de répondre 14 schelings. — A la bonne heure, s'écria la troupe, qui, lâchant la corde, se dispersa aussi-tôt.

Suivant un rapport fait à l'amirauté par le docteur Trotter, un des premiers médecins de la marine royale, il paroît que, d'après un très-grand nombre d'essais, le scorbut de mer, jusqu'à présent un des écueils de l'art, cède complètement aux effets de l'*acide concret de citrons*, préparé par M. Coxwell, de Temple-Bar.

Des dépêches venues par terre de l'Inde, annoncent que le marquis de Wellesley a terminé avec le nabab d'Onde la session de son territoire à la compagnie, moyennant une rente annuelle.

Il n'est pas vrai, dit-on, que M. Fox ait renoncé à se mettre sur les rangs pour la représentation de Westminster dans l'élection générale prochaine.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 19 août (1^{er} thermidor).

Le général Daendels a rassemblé dans la Nord-Hollande plus de douze mille hommes. On y envoie maintenant des troupes françaises.

On remarqua avant-hier soir à l'embouchure de la Meuse deux vaisseaux de guerre anglais & un cutter qui, profitant du brouillard, ont envoyé plus avant deux sloops & un *barcas* qui ont attaqué un brick de la république, monté par 60 hommes. Les Anglais, au nombre de 150, ont été vivement repoussés, après avoir perdu une douzaine d'hommes; le bâtiment batave n'en a perdu qu'un.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 2 fructidor.

Le général Moreau est toujours ici, où il reçoit tous les témoignages d'estime & d'honorable attachement qu'il mérite à tant d'égards.

On a mis dans les cantons voisins de notre ville beaucoup de chevaux en réquisition, pour transporter de l'artillerie, des boulets & des munitions en Souabe. Pareille réquisition a été faite sur la rive droite du Rhin. Si on ajoute à ces mesures les nouvelles qui nous arrivent d'Allemagne, & suivant lesquelles la cour de Vienne continue ses préparatifs de guerre avec beaucoup d'activité, on ne pourra s'empêcher de craindre avec nous la reprise des hostilités.

De Bruxelles, le 3 thermidor.

Un orage des plus terribles a occasionné l'avant-dernière nuit une révolution dans le tems. Vers deux heures du matin, le tonnerre est tombé dans la ville de Louvain & y a occasionné un incendie; quatre maisons ont été entièrement consumées. Le même jour, à six heures, il est tombé dans une plaine près de Bruxelles; mais n'a heureusement occasionné aucun accident fâcheux.

On continue à prendre des mesures de défense dans la Nord-Hollande & la Zélande, pour les mettre à l'abri d'une invasion. On presse aussi à Rotterdam l'armement des vaisseaux de guerre & des chaloupes canonnières qui doivent se rendre dans l'Escant.

De Paris, le 5 fructidor.

Les consuls ont pris, le 3 de ce mois, trois arrêtés.

Le premier, relatif à l'état-major, soit des divisions, soit des places, ordonne, 1^o. qu'à dater du 1^{er}. vendémiaire prochain, il ne sera employé pour le commandement des divisions militaires que 250 officiers, savoir: 26 généraux de division; 50 généraux de brigade; 52 adjudans-commandans, & 110 aides-de-camp; total, 250. 2^o. Qu'il ne sera conservé, pour les divisions territoriales militaires, que 128 commissaires, dont 26 ordonnateurs, 51 de première classe, & 51 de seconde, &c.

Le second arrêté relatif à des délits militaires commis aux Invalides, en règle la punition dans la proportion la plus équitable.

Le troisième, relatif à l'organisation du corps des vétérans nationaux, ordonne qu'il sera nommé, par le ministre de

la guerre, un comité chargé d'en préparer le travail; que ce comité sera composé d'un général de division, d'un inspecteur de vétérans; de 3 chefs de brigade, & du commissaire-ordonnateur des Invalides.

C'est véritablement un beau spectacle que celui de la parade des quintidés, & je conçois qu'il peut avoir plus d'un motif. Un de ses effets les plus ordinaires est d'échauffer la tête des jeunes gens & de leur inspirer le goût des armes. Dans un âge où tous les goûts sont des passions, il est difficile en effet d'entendre & les accens de cette musique guerrière, & le hennissement des chevaux, & le bruit des tambours, mais sur-tout de voir ces braves grenadiers si fiers dans leurs regards, si fermes dans leur marche, si riches dans leurs habillemens, sans être ému jusqu'au fond de l'âme, & sans être vivement tenté de s'enrôler avec eux sous les enseignes de la victoire.

On assure que le gouvernement a commandé plusieurs tableaux d'histoire, puisés dans celle des victoires de nos armées. La tâche est belle & propre à réveiller le génie. Entre autres peintres choisis pour la remplir, on nomme les citoyens Taunay, Gérard & Carle Vernet: celui-ci est chargé de la bataille de Maringo. On dit que les peintres & les poètes sont flatteurs; pour arriver jusqu'à la flatterie, je ne sais si le citoyen Carle auroit assez de son talent uni à celui de Lebrun.

La discussion du droit que s'arrogent les vaisseaux de guerre d'une puissance belligérante de visiter les bâtimens neutres, est une question importante de droit public, sur laquelle la capture du convoi danois par quatre frégates anglaises, a fixé plus particulièrement l'attention publique. Le *Moniteur* a publié la traduction d'un discours de sir William Scott, juge de l'amirauté anglaise sur cette même question; mais on a eu tort de dire le journaliste paroïsoit *incliner pour la visite*, le rédacteur du *Moniteur* ne fait, dans cet article, que l'office de traducteur, & n'annonce aucune opinion sur la question. L'avis de Vattel est sans doute une autorité grave en pareille matière, mais n'est point une discussion irréfragable.

Le citoyen Michaux, associé de l'Institut, a rapporté de ses voyages en Perse une pierre de la nature du basalte, chargée sur toute sa surface d'inscriptions chaldéennes, & de figures parfaitement observées. Il dit l'avoir trouvée à une journée au-dessous de Bagdad, dans les ruines d'un palais, nommé *les jardins de Sémiramis*, auprès du Tigre, ruines qui annoncent que c'étoit un édifice très-somptueux: on y voit encore de vastes souterrains, des aqueducs, &c. Le citoyen Michaux a déposé sa pierre à la bibliothèque nationale, où on pourra la voir pendant deux décades, les 5, 6 & 9, depuis dix heures jusqu'à deux.

On a fait aujourd'hui, à midi précis, la distribution des prix aux élèves du Prytanée Français, en présence & par les ordres du ministre de l'intérieur. Ce n'étoit point un simple encouragement d'usage, accordé aux premiers succès de la jeunesse; c'étoit, de plus, une fête à l'espérance, célébrée dans le sanctuaire des sciences & de la vérité.

Le 8 fructidor, le capitaine-rapporteur Rion présentera au second conseil de guerre de la 17^e. division, l'affaire de Legard, Gohier, Fossard & Pupier, amnisties & accusés d'embauchage. Dufriche-Foulaire portera la parole pour ces quatre jeunes officiers; il a déjà fait imprimer la défense préliminaire de Gohier & de Pupier.

— François Duval, sourd-muet de naissance, traduit avant-hier devant le second conseil de guerre de la 17^e division, comme prévenu de vol avec effraction & attrouplement, a été acquitté & mis en liberté. Ce qui, dans cette affaire extraordinaire, fixa principalement l'attention des spectateurs, ce fut l'interrogatoire que le citoyen Sicard lui fit subir, par l'intervention de Massieu, le plus habile de ses élèves, qui, par ses gestes, lui peignit la clemence & la justice de ses juges, parvint à rassurer sa timidité, & lui annonça qu'il étoit acquitté, & que le tribunal l'adressoit au ministre de l'intérieur pour obtenir son admission à l'insitution des sourds-muets.

— Tous les ouvriers & tous les pauvres sont persuadés, en Angleterre, que le sang des victimes assassinées retombe tôt ou tard, mais retombe infailliblement sur la tête des assassins. Ce préjugé qu'entretienement avec soi tous les bons romans de ce pays, est à la fois salutaire à la société & redoutable aux ennemis de son repos. Aussi les meurtres sont-ils extrêmement rares dans cette isle, malgré l'extrême disproportion des fortunes, & la fermentation perpétuelle que doit exciter dans l'ame du pauvre le spectacle des richesses étalées sous ses yeux. . . . On n'a point encore découvert l'assassin du malheureux Lhéritier, ou a seulement appris que quelques heures avant l'assassinat, un individu en habit bleu, les cheveux coupés & sans poudre, s'étoit long-temps promené dans la rue où s'est commis le meurtre, & dans celles adjacentes. On présume que cet individu est le meurtrier, mais il a échappé jusqu'ici à toutes les perquisitions de la justice. C'est ici le cas de rappeler le préjugé d'Angleterre.

— Les brigands qui ont volé la caisse nationale de Murat, ont été poursuivis de si près & attaqués avec tant de courage par les habitans des montagnes du Cantal, qu'aucun n'a pu échapper, soit à la mort en se défendant, soit à la prison en fuyant. Ils sont tous tués ou pris. Dans cette occasion, tous les citoyens ont fait cause commune & rivalisé de bravoure avec les gendarmes. Le ministre de la police générale, auquel il a été rendu compte de ces faits, a mis à la disposition du préfet du département, une somme de 600 fr., destinée à être répartie entre les habitans & les militaires qui ont été blessés dans cette expédition. Aucun d'eux ne l'est dangereusement.

— Le 29 thermidor, le thermomètre de Réaumur, exposé à l'ombre, s'est élevé à Nantes, à 51 degrés, & au soleil, à 48; chaleur plus grande, dit l'observateur, que celle que j'éprouvai en Chypre & au Caire lorsque souffloit le *Hamsin*, vent du sud, qui tue les hommes & les animaux.

— Une lettre du général Monnier, adressée le 22 thermidor à l'administration centrale du département du Rubicon (république cisalpine), la prévient que les brigands qui infestent les environs de Cesene ont été entièrement dispersés par la 97^e demi-brigade.

— Dans la nuit du 29 au 30 thermidor, un violent incendie a consumé douze maisons dans la ville de Moudun. Le feu n'étoit point encore éteint le 30.

— Un journaliste, après avoir critiqué avec autant de sel que de justice, le ton de nos jeunes gens du jour, dit que la salutation n'est plus un mouvement gracieux du corps, que la main ne presse plus la main d'un ami, que l'aimable sourire (celui des femmes française n'a pas été appris sur terre), cet énoncé ravissant qui plaît & en-

chante, n'accompagne plus le mouvement des yeux ni celui de la tête, les lèvres sont immobiles comme le corps.

— La somme totale des dépenses de la Grande-Bretagne pour l'année 1800, est estimée 60,341,427 livres sterling (1,252,094,248 fr.). La somme totale de ses rentrées est de 64,651,000 liv. sterl. (1,551,624,000 fr.). *Extrait des résolutions de finances présentées par M. Pitt dans la séance des communes du 28 juillet.*

On peut être effrayé de ces deux tableaux, mais le rapprochement nous en a paru curieux.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 5 fructidor an 8.

— Le préfet de police, par suite des recherches sévères qu'il fait faire des altérateurs & émissionnaires de monnoies altérées, vient de découvrir & faire saisir une mécanique avec laquelle on pouvoit, dans moins d'un quart de minute, donner un nouveau cordon aux écus de six livres rognés. L'individu qui se livroit à cette manœuvre criminelle est en arrestation & traduit devant l'officier de police judiciaire.

On vient aussi de découvrir une fabrique de faux bons de la trésorerie. Il a été saisi, au lieu de la fabrication, un individu en flagrant délit, & pour une somme considérable de faux bons de vingt francs, prêts à être mis en émission, d'autres qui n'étoient pas encore achevés, un timbre sec & un balancier pour l'appliquer. On est à la recherche des complices.

VARIÉTÉS.

Sur la commission des émigrés.

Henri Lasalle étoit membre de la commission des émigrés. Il a donné sa démission, & il a jugé convenable d'indiquer, dans un écrit public, les motifs qui l'ont déterminé.

Nous ne nous permettrons aucun jugement sur cet écrit; nous nous contenterons d'en donner l'extrait.

« Personne n'ignore que les bannis ont troublé toutes les républiques anciennes & modernes, & l'on sait aussi que les confiscations de l'Irlande l'ont remplie de dissensions, depuis cent cinquante ans, malgré toute la force du gouvernement anglais. Un des soins les plus pressans du nôtre doit donc être de terminer promptement tout ce qui est relatif à l'émigration. Bonaparte l'a senti; & c'est sans doute à lui que cette grande opération sembleroit devoir appartenir. Son élévation n'est point l'ouvrage d'un parti ou le produit d'une transaction entre plusieurs, ainsi il ne doit être soumis à aucune influence. Mais trop souvent un gouvernement, alors même que son chef est doué d'une volonté forte, est réduit à vouloir le bien au lieu de le faire.

» Plusieurs obstacles se présentent; le premier est dans la législation elle-même. Toutes les lois sur les émigrés ont été portées au milieu des crises révolutionnaires. Elles sont remplies de dispositions rigoureuses jusqu'à la cruauté, incohérentes entre elles, empreintes de l'esprit de parti, ou enfin d'une excessive impolitesse. Ainsi, les enfans qui n'ont point de volonté sont déclarés coupables. La loi du 22 germinal excepte des peines les individus mis hors la loi, & tous ceux qui ont eu un motif légitime de craindre pour leur vie, & celle du 22 germinal, écrite sous la dictée des girondins, restreint cette justice aux hommes qui se sont expatriés à l'occasion du 31 mai; comme s'il n'eût pas été permis de fuir le massacre de septembre ou celui du fort Jean. La loi du 20 brumaire permet la rentrée des laboureurs; mais tandis qu'un de ses articles indique qu'elle n'entend parler que de ceux qui cultivent de leurs mains, & vivent du produit de leurs journées; un autre contient des dispositions relatives à la location & à la vente des immeubles des Ingilits. Enfin, le décret des émigrés de Toulon n'accorde une amnistie qu'aux matelots. Ceux qui ont fait cette loi pensent sans doute qu'un matelot est plus difficile à remplacer qu'un capitaine du haut bord, & que l'Angleterre devoit éprouver une grande peine de la destruction de notre marine.

» On peut dire encore que le gouvernement a été trompé sur le nombre des affaires qu'il devoit soumettre à l'examen des commissaires. Vingt-un mille réclamations se trouvoient, à la vérité, enregistrées à la police ; & il falloit s'attendre à en voir arriver à-peu-près trois mille des départemens. Mais de ces vingt-quatre mille affaires, huit mille ne regardent que de malheureux laboureurs, la plupart des bords du Rhin, réduits à fuir devant les pré-consuls, qui ont été porter la hache révoltée auaire dans ces départemens. Sans doute les préfets sont compétens pour juger des demandes aussi simples, sauf à eux à envoyer ensuite le libelle des rayés au gouvernement, pour qu'il le sanctionne & le publie.

» Ce qu'il falloit sur-tout chercher, c'étoit d'abrégier la durée de la commission. Plus son existence doit se prolonger, plus l'intrigue trouvera de moyens de l'environner.

» Mais, peut-être, le pire effet de la considération du grand nombre d'affaires dont la commission devoit être chargée, a été de décider le gouvernement à multiplier celui de ses membres. Il faut le dire, puisque je le crois, Bonaparte peut vaincre & pacifier l'Europe ; mais au milieu de la décadence de la morale publique, du défaut absolu d'idées libérales & de vues saines, il doit avoir de la peine à trouver trente hommes propres à remplir dignement une si importante mission.

H. Lasalle, en parlant de l'impertinence que quelques ex-nobles ont montrée en demandant leur radiation, rappelle une aventure arrivée, dit-on, à mademoiselle de Charollais. « Bien que gaillante, elle avoit des accès de dévotion. Un jour qu'elle se croyoit malade, elle veut avoir un confesseur. On court au plus prochain couvent, & on lui amène un carme ou un capucin. Le béat est saisi de respect en entrant dans l'appartement doré de la princesse ; à peine ose-t-il se poser sur un pliant qui se trouve près d'une bergère dans laquelle étoit enfoncée l'auguste pénitente. Il lui laisse tout dire, & n'a garde de préférer un seul mot. Quand elle a fini, il se lève ; mais oubliant qu'il ouvre ou ferme les portes du ciel, il s'incline ; & d'une voix tremblante : « Votre altesse, lui dit-il, veut-elle bien permettre que j'aye l'honneur de lui donner l'absolution ? Plus d'un commissaire diroit, peut-être : « M. le duc, souffrez que j'aye l'honneur de vous rayer ».

» Le ministre, continue H. Lasalle, paroît avoir conçu une prévention défavorable contre la commission. On l'a vu s'occuper beaucoup de la surveiller & de la contenir ; mais ses moyens sont tout-à-la-fois injurieux pour elle & pénibles au public. Il a sur-tout cherché à l'isoler & à interdire tout accès auprès d'elle. Il pense donc qu'il est plus facile de corrompre un fonctionnaire dans une audience publique, que dans son intérieur où l'on peut toujours pénétrer. Mais si, lorsque la propriété d'un écu m'est contestée, j'ai le droit d'approcher de mon juge, de le forcer de m'entendre, comment persuader que toute communication doive être interdite avec ceux qui prononcent sur la vie & la fortune d'une multitude d'individus, sur la fortune & peut-être l'existence politique de leurs familles, puisque la loi force les ascendans d'émigrés à un partage avec l'état, & que souvent, dans les tourmens révolutionnaires, elle a marqué leurs parens d'un signe de réprobation. En vain le ministre a-t-il pu parer aux dangers qui résultent de l'isolement de la commission, en établissant un bureau où le public est admis. Ce bureau, étranger aux affaires, ne peut recevoir ni demander d'utiles renseignemens. D'ailleurs il observe un silence rigoureux & qui semble dérisoire. Des femmes, des vieillards ont pleuré en vain devant des commis. Si l'on vouloit parvenir à quelques commissaires, au sortir de leur travail, on arriver à l'audience dite publique du chef des archives, il falloit se résoudre à attendre plusieurs heures. Quelquefois on accouroit à ceux qui se présentoient la moitié de la porte-cochère, plus souvent encore on les reléguoit sur le pavé de la place. C'est ainsi que dans l'an 8 de la république, on traitoit ceux qui avoient les plus grands intérêts à discuter, & qui pouvoient se rappeler que, sous la monarchie, ils arrivoient du moins dans les bureaux.

» Il suit sans doute de ce qui vient d'être exposé, que la commission ne peut avoir qu'une marche incertaine, & qu'il lui est presque impossible de faire le bien. J'ai donc dû me retirer ».

H. Lasalle termine par examiner s'il n'y a pas quelque moyen de la suppléer, & d'achever son travail d'une manière tout-à-la-fois grande, juste & politique, & il propose ce moyen, dont il faut lire le développement dans l'écrit.

Il termine sa note, « en pressant de nouveau le gouvernement de hâter la fin du travail sur l'émigration. Ses lenteurs contribuent à démoraliser la société. Des citoyens honnêtes jusqu'à ce mo-

ment, s'habituent à attester des faits dont ils connoissent la fausseté, & les fonctionnaires publics à le permettre. Un des derniers arrêtés des consuls de l'île que les fruits & même les biens revenus dans la main de la nation, ne seroient pas rendus aux radiés. Or, si aux yeux du moraliste c'est l'émigré qui a porté les armes qui est le plus coupable, pour le politique, c'est l'émigré dépourvu qui est le plus dangereux. Il retombe dans la classe du proscrit : il a de plus que lui un besoin extrême de se venger ; & ses parens, ses créanciers, tous ceux qui croyoient avoir droit à ses biens, lui forment une sorte de clientèle. En l'an 7, lorsque personne ne songeoit plus à émigrer, & qu'au contraire les ennemis du système républicain savoient que c'étoit dans l'intérieur qu'ils devoient agir, les listes supplémentaires ont été multipliées ; & l'en a vu dans des départemens d'une médiocre étendue, jusqu'à 700 noms inscrits sur ces tables de proscription. Enfin, des milliers d'individus, rayés provisoirement en l'an 2, c'est-à-dire, pendant la plus grande terreur, gémissent sous le séquestre, & doivent vivre loin de leur patrie & de leurs familles. Il est connu que leur désespoir a quelquefois contribué beaucoup à augmenter les troubles & les rassemblemens armés qui ont eu lieu lieu dans divers départemens ».

Pourse du 5 fructidor.

Amsterdam.....	Tiers consol.....	35 fr. 00 c.
Idem cour.....	Bons.....	1 fr. 59 c.
Hamb.....	Bons d'arrér.....	82 fr. 25 c.
Madrid.....	Bons pour l'an 8.....	85 fr. 65 c.
Madrid effect.....	Syndicat.....	00 fr. 00 c.
Cadix.....	Coupures.....	64 fr. 75 c.
Cadix effect.....	Or fin.....	106 f. 75 c.
Gènes effect.....	Ling. d'arg.....	50 f. 65 c.
Livourne.....	Portugaise.....	66 fr. 50 c.
Bâle.....	Piastre.....	5 fr. 27 c.
Lyon.....	Quadruple.....	80 fr. 00 c.
Marseille.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 60 c.
Bordeaux.....	Guinée.....	26 f. 00 c.
Montpellier.....	Souverain.....	34 fr. 75 c.
Rente provis.....		19 fr. 58 c.

Café Martinique, 2 f. 50 c. — Café St-Domingue, 1 fr. 95 c. — Café Bourbon, 2 fr. 5 c. — Sucre de Hollande, 1 fr. 70 c. — Lompee anglais, 1 fr. 75 c. — Mélisse de 14 l., 1 fr. 65 c. — Mélisse de 10 l., 1 fr. 70 c. — Rafinade, 1 fr. 80 c. — Sucre pilé, 2 fr. 00 c. — Sucre terré blanc, 1 fr. 50 c. — Sucre terré blond, 1 fr. 00 c. — Sucre brut, 60 à 80 c. — Poivre de Hollande, 0 fr. 80 c. — Poivre anglais, 2 fr. 20 c. — Cacao Caraque, 1 fr. 80 c. — Cacao des Isles, 1 fr. 80 c. — Coton du Levant, 2 fr. 90 c. — Coton de Fernambourg, 4 fr. 50 c. — Coton de St-Domingue, 4 fr. 10 c. — Huile d'olive, 1 f. 55 c. — Eau-de-vie $\frac{3}{8}$, 515 fr. — Cognac, 22 deg., 250 fr. — Montpellier, 22 deg., 220 fr. — Potasse d'Amérique, 85 fr. — Potasse de Dantzick, 70 fr. 00 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 10 c.

Eglogues de Virgile, traduites en vers français, avec le texte latin, accompagnées de la traduction en vers de plusieurs morceaux de Théocrite, Bion & Moschus, & de l'épisode de Nians & Eurvale ; par P. E. Tissot, fils ; un vol. in-8°. Prix, 2 fr. 50 cent., & 3 fr. 50 cent. franc de port. A Paris, chez l'auteur, petite rue de Reully, n°. 8, faubourg Antoine ; Debroy, libraire, palais du Tribunal, galerie de bois, & Payolle, libraire, rue Honoré.

Cours élémentaire d'histoire naturelle pharmaceutique, par Simon Morelot, ancien professeur d'histoire naturelle & membre de la société de médecine, 2 vol. grand in-8°. de près de 900 pages, avec 7 tableaux. Prix, 8 fr. & 10 fr. franc de port. A Paris, chez Gignet & compagnie, imprimeurs libraires, maison des Petits Peres, près la place des Victoires.